

Agen, le 7 juin 2018

DRH/Gestion Collective

## MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2018 2<sup>ème</sup> PHASE

---

<b>ERRATUM n°1</b>
--------------------

- ✓ La composition du poste fractionné 5420 comporte une erreur :

La fraction N° 5422 CP12 à 22% est à pourvoir à l'EEMU Buisson VILLENEUVE-SUR-LOT et non à l'EEMU Pascalet à Casseneuil.

- ✓ La composition du poste fractionné 5290 comporte une erreur :

La fraction N° 5493 ECMA est à 50% et non à 22% à l'EEMU de CLERMONT-DESSOUS.

Les fractions N°5492 et 5494 n'existent plus.

Le poste 5290 est donc composé comme suit :

**N° 5290 25% ECMA EMPU DAMAZAN**

N° 5291 25% ECMA EMPU DAMAZAN

N° 5293 50% ECMA EMPU CLERMONT-DESSOUS

- ✓ Modification de la composition du poste fractionné n° 5270 :

La quotité n° 5271 50 % ECEL EMPU Beyssac Marmande n'est plus vacante elle devient 46% ISES option F au CLG de Miramont de Guyenne.

La quotité n° 5273 3% TR ZIL IEN Marmande devient 7% TR ZIL IEN Marmande.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale,

**Signé.**

Dominique POGGIOLI